

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — 6 » 11 » 20 »

CAHORS : A. LAYTON, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement, de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

| Arrivées à | | Départs de | | Arrivées à | | | | | |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|----------------------------|------------------------------|--|--|
| CAHORS | CAHORS | LIBOS | VILLENEUVE-SUR-LOT | AGEN | PÉRIGUEUX | BORDEAUX | PARIS | | |
| 11 h. 40 ^m matin. | 5 h. 10 ^m matin. | 6 h. 53 ^m matin. | 10 h. 12 ^m matin. | 10 h. 28 ^m matin. | 10 h. 45 ^m matin. | 4 h. 27 ^m soir. | 12 h. 45 ^m matin. | | |
| 9 » 7 » soir. | 1 » 20 » soir. | 2 » 55 » soir. | 3 » 56 » soir. | 4 » 22 » soir. | 5 » 51 » soir. | 10 h. 19 — 11 h. 17 soir. | 4 » 39 » » | | |
| 5 » 41 » » | 5 » 40 » » | 7 » 24 » » | 8 » 46 » » | 9 » 24 » » | 10 » 54 » » | * * * | » 4 » soir. | | |

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 23 Décembre.

La question des droits respectifs du Sénat et de la Chambre des députés en matière budgétaire est nettement posée et doit être résolue promptement. La déclaration lue, au nom de la commission des finances par M. Pouyer-Quertier, montre que les sentiments de conciliation ont le dessus dans la haute Assemblée; mais il n'en est pas moins certain que le Sénat ne se départira pas de ses immunités constitutionnelles.

Les premières séances de la discussion du budget des dépenses ont été consacrées par le Sénat au vote de divers services ministériels. A l'occasion de l'agriculture et du commerce, M. Pâris, montant à la tribune pour une question spéciale, a eu soin de dire que, présentement, il convenait d'éviter tout discours qui, sans une nécessité rigoureuse, retarderait la discussion. On va donc arriver vite au budget des cultes. C'est là le point difficile.

Pour mettre nos lecteurs bien au courant des prétentions diverses des deux Pouvoirs Législatifs, nous allons citer le Temps qui défend une opinion en quelque sorte moyenne et transactionnelle.

La discussion du budget a ramené l'attention sur le Sénat, qui va se trouver aux prises avec deux questions. La Chambre, en ce qui concerne l'aumônerie militaire et les sous-préfetures de la Seine, a supprimé des crédits nécessaires au fonctionnement d'une loi; elle a ainsi annulé la loi, et nous n'étonnerons personne en disant qu'un grand nombre de sénateurs se déclarent contraires à ce mode indirect d'action législative. L'autre question est celle qui a tant occupé la presse il y a quelques mois; on a contesté au Sénat le droit de modifier les lois de finances qui lui sont envoyées par la Chambre, en particulier le droit de rétablir un crédit supprimé, et l'honorable assemblée ne fait qu'obéir à l'esprit naturel à tous les corps en manifestant l'intention d'affirmer le droit qu'on lui dispute. Le Sénat, toutefois, n'est pas insensible à l'inconvénient de retarder le vote du budget par des discussions théoriques; il recule devant l'extrémité des douzièmes provisoires, et il est fort agité entre les instances du ministre des finances pour qu'il active sa tâche avant la fin de l'année, et la crainte de céder à ce qu'il appelle les empiétements de la Chambre des députés. De là bien des allées et venues, bien des réunions des divers groupes, bien des projets de transaction. Quant à la gauche sénatoriale, si nos informations sont exactes, elle aurait fini par se ranger au projet suivant: Au lieu du crédit primitivement demandé pour l'aumônerie militaire, le Sénat adopterait le chiffre considérablement réduit de 403,000 fr. dont se contente le

ministre de la guerre, il rétablirait le crédit sous cette forme atténuée, et il atteindrait ainsi le double but qu'il se propose, d'affirmer ses droits en matière de finances, et de protester contre la suppression des lois par des moyens indirects. On se flatte, d'ailleurs, au Sénat, que cette transaction serait acceptée par la Chambre des députés, où un amendement de M. Méline, qui avait la même portée, n'a échoué qu'à un nombre de voix assez faible.

Il résulte donc de nos renseignements, que la gauche sénatoriale ne se serait point rangée à la doctrine qui n'accorde au Sénat, en matière de budget, qu'un droit analogue à celui de la Chambre des lords en Angleterre. Le privilège de la Chambre des députés consisterait seulement en ceci: que le Sénat ne peut prendre l'initiative d'aucun impôt. Cela résulte surabondamment de l'article 8, si souvent cité, et d'après lequel toute loi de finances doit être en premier lieu présentée à la Chambre.

Quant à la disposition du même article qui veut que les lois de finances aient été également votées au préalable par les députés, l'opinion qui prévaut au Sénat est que l'expression *loi de finances* s'applique à l'ensemble du budget, que la prescription de l'article est, par conséquent satisfaite lorsque la Chambre a adopté le budget dans son ensemble; et que la Constitution n'empêche pas, par conséquent, qu'une disposition écartée à la Chambre ne soit reprise au Sénat.

Il ne faudrait pourtant pas se tromper sur les vues politiques de la gauche du Sénat. Elle a adopté, nous écrit-on, l'interprétation de la Constitution qui lui paraissait la plus naturelle, mais elle l'a fait d'autant plus librement que la prérogative de la Chambre des députés n'en a pas semblé atteinte. Elle s'est dit, en effet, que si, dans tous les pays constitutionnels, la Chambre basse reste la maîtresse du budget, c'est bien plus par la force des choses qu'en vertu des textes. Elle a reconnu que le dernier mot doit rester à quelqu'un, qu'il doit, en cette matière, rester aux députés; et qu'il leur restera assurément même sous la Constitution de 1875, car donner le premier mot à l'une des deux Chambres, c'est lui donner virtuellement le dernier.

Un incident nouveau et très grave vient de se produire, à la Chambre des députés, en vue de la solution du différend. La commission du budget a délibéré sous la présidence de M. Gambetta. La plupart des membres de la commission, ont combattu les prétentions du Sénat. M. Gambetta s'est exprimé ainsi: « On oublie que la Constitution a refusé le droit d'initiative au Sénat en matière de lois de finances. Ouvrir un crédit ou en voter la contre-valeur, c'est une seule et même chose.

« Le Sénat a un droit de contrôle, de critique, d'homologation; il n'a pas de droit de créa-

tion, il ne peut rien ajouter. » Quant au moyen de trancher la difficulté, trois systèmes ont été proposés. Le premier consiste à adopter la question préalable, c'est-à-dire à refuser tout débat quand le nouveau budget amendé par le Sénat reviendra à la Chambre des députés. Le second serait tout simplement un vote nouveau de la Chambre, confirmatif du précédent. Enfin, on a paru plutôt d'avis de faire résoudre la question d'interprétation constitutionnelle par les deux Chambres réunies en congrès. La décision définitive a été néanmoins ajournée.

Le Journal de Débats condamne avec juste raison la coalition qui se fait entre le parti de l'Appel au peuple et une fraction du parti légitimiste s'adressant au centre droit, il invite les membres de ce groupe à se détourner d'une politique qui ne saurait tourner qu'au profit de l'Empire. « Il faut, dit-il, que le centre droit du Sénat sache bien pour quel régime on lui propose de travailler lorsqu'on l'invite à combattre par tous les moyens les institutions républicaines; et il faut qu'il se rende compte de l'issue certaine, inévitable, des conflits qu'on l'engage à provoquer. Si la République succombe c'est l'Empire qui profitera de sa chute; il n'y a plus de solutions intermédiaires; les aveugles ou les naïfs seuls peuvent croire encore le contraire. »

Nos informations particulières tendent à nous faire croire que le centre droit ne tardera pas à réprover, d'une façon éclatante, les compromissions qu'on lui reproche. Son rôle consiste à défendre la Constitution contre l'Empire et le radicalisme, et à ce double titre il doit soutenir et il soutiendra le ministère.

Sur la plainte portée par un policeman américain contre la commission française de l'Exposition de Philadelphie, un juge de cette ville avait ordonné l'arrestation préventive de M. le capitaine d'artillerie Anfray, attaché militaire à la légation française à Washington, et du consul de France à Philadelphie. Toutefois l'arrestation n'a pas été opérée.

M. Fish, ministre des affaires étrangères des Etats-Unis, prévenu par le chargé d'affaires de France à Washington de ces faits, a fait immédiatement annuler toute la procédure, et il a adressé à la légation de France l'expression des regrets du gouvernement des Etats Unis

pour cette violation des privilèges diplomatiques et consulaires.

Le journal bonapartiste l'Estafette s'exprime ainsi à ce sujet: « C'est peu assurément, et si le gouvernement français se contente de ces excuses, les Américains seront en droit de trouver que nous sommes peu exigeants. »

Voilà un parti qui a fait perdre à la France son rang dans le monde, et qui a l'audace de reprocher au gouvernement actuel de ne pas avoir la menace à la bouche, pour le moindre et le plus futile prétexte, même quand on nous adresse des excuses. Nous savons parfaitement que l'Empire eût été capable de déclarer une nouvelle guerre, à propos du mince fait que nous venons de rapporter; mais ces beaux jours sont passés, et le gouvernement républicain du maréchal de MacMahon unit, malgré les bonapartistes, la dignité à la sagesse.

Le Soleil démontre dans l'article suivant que les radicaux sont les plus terribles ennemis du gouvernement républicain:

Les aumôniers deviennent la bête noire des radicaux. On essaie de les expulser de l'armée. Bientôt, sans doute, on tentera de leur fermer les prisons et les cimetières; puis, on chassera Dieu des lycées, des collèges et des écoles. Alors nous aurons la vraie République.

Triste gouvernement que cette vraie République!

En attendant que l'on cherche à tuer la religion à coups de poignard, on s'efforce de la martyriser à coups d'épingle.

Le conseil municipal de Paris a fait de nouveau acte d'hostilité systématique contre la religion, sans distinction de croyance et de culte.

Il y a des aumôniers catholiques des dernières prières attachés aux cimetières de Paris. La Ville leur accorde sur son budget des indemnités de logement. Le conseil municipal a supprimé, dans sa dernière séance, la totalité du crédit de 9,000 francs qui servait au paiement de ces indemnités.

Dans cette même séance, le conseil municipal de Paris a diminué de 43,000 francs, le crédit qui est affecté au paiement des indemnités traditionnelles de logement que la Ville accorde également sur son budget aux curés et aux desservants attachés aux paroisses qui n'ont pas de presbytère.

Le conseil municipal de Paris n'a pas été plus tendre pour les pasteurs et pour les rabbins que pour le clergé catholique. Les pasteurs protestants et les rabbins reçoivent sur le budget de la Ville un supplément de traitement.

L'administration demandait pour les premiers un crédit de 103,500 fr. Le conseil municipal l'a réduit à 30,000 fr. Il en a presque supprimé les deux tiers.

Les seconds ont aussi supporté la trau-

vaise humeur du conseil municipal de Paris, contre tout ce qui tient à la religion.

Le crédit affecté à leurs suppléments de traitements a subi une diminution de 6,000 fr.

On voit que l'idée de la suppression totale et définitive du budget des cultes sous toutes ses formes et dans toutes ses sphères, fait du chemin parmi les radicaux du conseil municipal de Paris, comme parmi les radicaux de la Chambre et du Sénat.

Les radicaux ne procèdent encore à la réalisation de cette idée que par les détails parce qu'ils ne sont pas assez forts dans le Parlement pour la faire décider par un vote de majorité qui d'ailleurs serait une violation du concordat et créerait des difficultés de toute nature, intérieures et extérieures, à la République.

Mais le jour où les radicaux seraient les maîtres de la situation, le jour où ils seraient en majorité dans la Chambre, ils n'hésiteraient pas à tenter contre la religion un coup d'Etat parlementaire.

Sur qui pèserait la responsabilité de ce coup d'Etat? Sur les électeurs imprévoyants et aveugles qui donnent leurs voix à des candidats radicaux. Qui en porterait la peine? La République. Le pays ne supporterait pas longtemps un pareil état de choses.

CORRESPONDANCE

Versailles, 21 décembre.

La commission du budget de la Chambre des députés s'est longuement occupée, hier, dans une réunion tenue à Paris, au Palais-Bourbon, des droits du Sénat en ce qui concerne les questions budgétaires et de la déclaration faite par M. Pouyer-Quertier, au nom de la commission des finances du Sénat; dans la séance de mardi. La discussion a été très-animée.

M. Lepère a énergiquement fait ressortir la nécessité, pour la Chambre des députés, de répondre à la déclaration de M. Pouyer-Quertier qu'il a qualifié d'inconstitutionnelle.

Tous les orateurs, sans exception, ont été d'accord pour nier l'égalité des droits du Sénat en matière de finances. M. Gambetta a déclaré qu'il était indispensable que les droits du Sénat fussent définis et déterminés.

Sur une question de M. Riondel, M. Gambetta a dit que dans le cas où le Sénat viendrait à rétablir tout ou partie des crédits supprimés par la Chambre, il y aurait trois manières de procéder: Opposer la question préalable; réclamer une interprétation de la Constitution ou rejeter le vote du Sénat. M. Lepère a déclaré, qu'à son avis, le second moyen seul, (interprétation de la Constitution) est acceptable. Cependant, la commission n'a pris aucune décision. Elle attendra, pour prendre un parti, que le Sénat ait statué définitivement, ce qui ne tardera guère, du reste, car il aborde aujourd'hui la discussion des budgets de la justice, de la guerre et de la marine et, sur chacun

de ces budgets, sa commission lui propose des rétablissements de crédits.

Il faut remarquer que la seule solution acceptable au dire de M. Lepère présente une difficulté sérieuse. L'interprétation de la Constitution appartient aux deux Chambres réunies en congrès, c'est une sorte de révision et le président de la République pourrait seul provoquer cette réunion.

C'est du reste l'avis des sénateurs appartenant à l'union républicaine, qui, dans une réunion tenue hier, après la séance, ont été d'accord pour réserver complètement la question de l'étendue des droits financiers du Sénat, et se sont bornés à décider à l'unanimité qu'ils voteront pour la suppression du traitement des aumôniers militaires.

D'après plusieurs journaux, le Sénat, aussitôt que tous les rapports sur le budget seront déposés, se réunirait tous les jours de neuf heures du matin à six heures du soir avec une suspension de deux heures, afin d'activer la discussion du budget et de faire en sorte de la terminer avant le 31 décembre. Il ne manque plus du reste que le rapport de M. Pouyer-Quertier.

Au cours de la séance de la commission du budget dont je viens de vous parler, M. Cochet a fait observer que le Sénat en rétablissant des crédits, se met dans la nécessité de créer des ressources équivalentes, c'est-à-dire de faire une loi d'impôt et à qualité cette prétention de monstrueuse.

Le conseil municipal de Paris a voté dans la séance d'hier, malgré la vive opposition du préfet de la Seine qui demandait la question préalable, un crédit de 30,000 fr. pour venir en aide aux familles des condamnés et des détenus politiques. Ces 30,000 fr. seront distribués par un comité présidé par M. Greppo.

P. S. Après une très-courte discussion, le Sénat vient de rétablir dans le budget du ministère de la justice : les chapitres des cours d'appel, les 40,000 fr. supprimés par la Chambre des députés. Cette décision a été prise par 226 voix contre 42 sur 268 votants. Le Sénat, après avoir adopté le reste du budget de la justice a abordé le budget de la guerre. Après l'adoption sans discussion des cinq premiers chapitres, Mgr l'évêque d'Orléans est monté à la tribune et a prononcé un long discours en faveur du rétablissement du crédit relatif aux aumôniers militaires, après lequel le chapitre relatif aux aumôniers a été adopté tel que la commission le proposait par 229 voix contre 45 sur 274 votants. Les autres chapitres et l'ensemble du budget du ministère de la guerre sont ensuite adoptés sans aucune discussion.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Le Journal du Lot ne paraîtra pas mardi à cause des fêtes de Noël.

Nous apprenons que l'Orphéon de Cahors chantera, le jour de Noël, à dix heures, une messe à la Cathédrale.

Un avis inséré au numéro du Journal officiel du 12 novembre 1876, a fait connaître qu'un concours pour l'admission dans le corps des conducteurs des ponts-et-chaussées, aura lieu en 1877, dans la forme et aux conditions déterminées par l'arrêté réglementaire du 9 mars 1874. Il a paru, à la suite de l'application qui a été faite des prescriptions de cet arrêté à trois cours successifs, qu'il y avait lieu d'apporter quelques modifications au programme. Le ministre des travaux publics vient, à cet effet, de prendre, à la date du 8 décembre, l'arrêté suivant :

Le ministre des travaux publics, Vu l'arrêté du 9 mars 1874 fixant de nouvelles conditions d'admission à l'emploi de conducteur des ponts-et-chaussées ;

Sur la proposition du conseiller d'Etat, secrétaire général,

Arrête :

Art. 1^{er}. — La note applicable à l'aptitude spéciale et aux services techniques antérieurs des candidats est retranchée de l'article 4 de l'arrêté du 9 mars 1874.

En conséquence, le paragraphe 15 de cet article est modifié comme suit :

15^e Pratique du service

« Partie orale : règlement sur la comptabilité des conducteurs, clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs, règlements des cantonniers. 5 »

Art. 2. — La disposition suivante est ajoutée à l'article 5 du même arrêté :

« Il sera donné aux candidats appartenant, soit à l'administration des travaux publics, soit aux services détachés, une note de leur aptitude et leurs services antérieurs. Il sera tenu compte de cette note dans le calcul du nombre total des points, mais seulement lorsque sera supérieure à 13. Dans ce cas, on ajoutera au candidat le nombre de points excédant 13, après l'avoir multiplié par le coefficient 5. »

Art. 5. — Le dernier paragraphe de l'article 6 du même arrêté est modifié ainsi qu'il suit :

« Nul ne peut être porté sur cette liste s'il n'a obtenu au moins : 1^o la moitié du maximum pour chacun des articles 1^{er}, 2, 3, 6, 10, 11 et 12 du programme et pour les autres articles réunis ; 2^o les deux tiers de ce même maximum pour l'ensemble de son examen. »

Versailles, le 8 décembre 1876.

Albert CHRISTOPHE.

Il est bien entendu, d'ailleurs, qu'il n'est rien changé ni à la date de l'ouverture du concours de 1877, qui demeure fixée au lundi 27 février prochain, ni à la date du 1^{er} janvier indiquée comme dernier délai pour l'envoi au ministère des demandes d'admission au concours.

On nous écrit de Marmande, 21 décembre :

On nous écrit de l'Hospitalet.

Monsieur le Rédacteur, Dans la nuit du mercredi au jeudi, 7 du courant, un incendie a éclaté dans ma maison, et a détruit une partie de mon mobilier assuré depuis le mois de mars dernier à la Compagnie le Lot. Aussitôt prévenu, le mandataire de cette Compagnie s'est transporté sur les lieux du sinistre et le lendemain, je touchais le montant des pertes que j'avais éprouvées.

L'empressement et la loyauté qui ont été apportés dans le règlement de ce sinistre, me font un devoir d'exprimer publiquement à la Compagnie le Lot, mes sentiments de gratitude pour ses procédés équitables.

Agréer, etc.

GIRMA, Antoine.

Création d'une chaire d'Agriculture et d'une station agronomique dans le département de Seine-et-Marne.

DÉSIGNATION DU PROFESSEUR-DIRECTEUR

AVIS.

Une chaire d'Agriculture et une station agronomique sont instituées dans le département de Seine-et-Marne. Le titulaire de la chaire sera en même temps Directeur de la station.

Les candidats qui désireraient obtenir ce double emploi, sont invités à adresser leurs demandes à M. le Préfet avant le 10 janvier 1877. Ils feront connaître leurs titres et leurs antécédents agricoles et scientifiques.

Une commission spéciale et chargée d'examiner ces titres et de classer les postulants par ordre de mérite.

Le Professeur-Directeur choisi, indépendamment des travaux de la station agronomique, sera chargé du cours d'agriculture à l'Ecole Normale primaire de Melun et devra faire des conférences sur des questions d'agriculture pratique dans les diverses parties du département.

Ces multiples fonctions sont rétribuées au moyen d'un traitement annuel de 6,000 fr. formé :

- 1^o Par le Ministère de l'Agriculture et du Commerce 1,500 fr.
- 2^o Par le Ministère de l'Instruction publique 1,500 fr.
- 3^o Par le département de Seine-et-Marne 3,000 fr.

Il paraît qu'on s'occupe beaucoup au ministère du commerce de la suppression d'un grand nombre de foires. Récemment M. Teisserenc de Bort a fait dresser par les préfets un tableau général de celles de chaque département.

Cette statistique peut, à la rigueur, conduire à ce résultat, de considérer que beaucoup de foires et marchés institués avant la création des chemins vicinaux et surtout des chemins de fer, répondaient à des besoins qui n'existent plus et pourraient, par conséquent, être supprimés.

Une bande d'escrocs a été arrêtée jeudi, à Orléans, par la police de cette ville. Sept individus, Auvergnats, dont le chef s'appelait Barbat et prétendait venir d'Espagne, ruiné par les événements, allaient de ville en ville, offrant sur échantillon des marchandises à prix très-minimes. Après avoir fait de nombreuses dupes, Barbat a été arrêté à Beaugency.

Ses complices ont été pris à Orléans et on les a transférés avec lui à Blois.

On nous écrit de Marmande, 21 décembre :

Le tribunal correctionnel de notre ville avait à juger, mardi dernier, un grand nombre de personnes chez lesquelles on prétendait avoir trouvé des allumettes de fabrication frauduleuse. On sait en effet qu'aux termes d'une loi récente, le fait seul d'avoir en sa possession des allumettes de contrefaçon constitue une contravention punissable de 100 fr. d'amende.

Le contrôleur de la Compagnie générale des allumettes chimiques, qui avait dressé les procès-verbaux, n'étant pas régulièrement assésenté, le tribunal, après un débat auquel ont pris part successivement M^{rs} Montaud, Lefèvre et Boisvert fils, a déclaré nuls tous les procès-verbaux. Seulement il a admis la Compagnie des allumettes à prouver par témoins l'existence de la contrefaçon. Cette décision importante ne peut-être pas définitive ; nous vous tiendrons au courant des péripéties de ce procès.

En vente

Chez M. Castanet, lithographe, à Cahors.

La belle autographe du MONUMENT à élever aux mobiles du Lot morts pendant la guerre.

50 c. prise au bureau.

60 c. par la poste.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Direction de M. Boutines.

Dimanche, 24 décembre.

Renouvellement de l'abonnement.

1^{re} représentation du 2^{me} mois d'abonnement.

Pour les débuts de Mlle Juliette BELVAL.

Grand premier rôle, jeune premier rôle.

Don César de Bazan

drame en 5 actes.

L'Histoire d'un Sou

vaudeville en 4 actes.

Lundi, 25 décembre.

2^{me} représentation du 2^{me} mois d'abonnement.

Lucie Didier

drame nouveau en 3 actes.

Les Jurons de Cadillac.

comédie en 1 acte.

La Sœur de Jocrisse.

vaudeville en 1 acte.

Vu la longueur du spectacle, le rideau se lèvera à 8 heures précises.

Jeudi, 28 décembre.

Relâche, pour les répétitions de Dalila, d'Octave Feuillet.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 17 au 23 décembre.

Naissances.

Périd, Henri, rue Nationale.

Gagneb, Hippolyte, place Nationale.

Loujou, Achille, rue Rempart.

Jouclas, Marie, faub. Labarre.

Jaubert, Fernand, faub. St-Georges.

Mariages.

Herblin, Pierre et Taillade, Marie.

Décès.

Vayssières, P., 86 ans, faub. Labarre.

Teyssière, Victoire, 81 ans, rue Fénelon.

Dissès, Jean, 77 ans, faub. St-Georges.

Cazes, Pierre, 4 mois, rue St-James.

CALENDRIER DU LOT. — Décembre.

| Jours | FOIRES |
|------------|-------------------------------------|
| 24 Diman. | |
| 25 Lundi. | NOEL. |
| 26 Mardi. | Lalbenque, Martel, Teyssieu. |
| 27 Merccr. | Puybrun. |
| 28 Jeudi. | Cazals, St-Paul-Labouffe, Nadihaac. |
| 29 Vend. | Peyrilles. |
| 30 Samedi. | |

Lunaisons du mois de décembre.
 P. L. le 1, à 11 h. 13 du matin
 D. Q. le 8, à 12 h. 32 du matin
 N. L. le 15, à 6 h. 23 du soir
 P. Q. le 23, à 11 h. 51 du soir
 P. L. le 30, à 10 h. 8 du soir.
 Les jours diminuent de 27 m.

Pour la chronique locale, A. Layrou.

FAITS DIVERS

LA FEMME COUPÉE EN MORCEAUX.

L'instruction est poussée très activement. Plusieurs témoins de la rue des Trois-Frères ont été entendus hier par M. Bresselles ; leurs dépositions ont été gardées absolument secrètes.

Mais l'événement de la journée a été le nouvel interrogatoire de B... Cet interrogatoire s'est longtemps prolongé. B... a continué à s'enfermer dans un système de dénégation absolue. On lui a présenté de nouveaux les funèbres débris provenant de son domicile, mais sans obtenir aucune parole qui ressemblât à un aveu.

A un moment cependant, il paraît ému et se porte la main sur les yeux, mais ce ne fut que très fugace.

M. Bresselle lui représente alors la terrible scène du drame telle que les perquisitions opérées jusqu'à ce jour ont paru pouvoir permettre de l'imaginer.

B... pleura réellement, mais continua à nier, disant qu'on avait pu trouver des cheveux, des viscères, du sang, mais qu'il était innocent, que ce sang ce n'était pas lui qui l'avait versé.

Après cet émouvant interrogatoire, B... fut réintégré à Mazas. Quand il descendit de la voiture dans la cour de

la prison, il avait encore les yeux très rouges.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Des perquisitions sont exécutées dans tout le quartier de Clignancourt ; on recherche aujourd'hui si B... n'aurait pas acheté ou ne se serait pas fait donner de la sciure de bois par quelque marchand du voisinage. La sciure de bois trouvée dans le lugubre paquet était mêlée de brins de paille, ce qui semblerait indiquer qu'elle vient de chez un emballer.

L'instruction s'est décidée aussi à rechercher quel est l'épicier qui aurait vendu à B... le papier-paille et la ficelle qui ont servi à empaqueter le cadavre.

On compte conduire B... aujourd'hui rue des Trois-Frères, et l'interroger à son domicile. En outre, on fera comparaître le marchand d'habits de Montmartre, qui, une dizaine de jours après la disparition de la maîtresse de B... avait raconté à la concierge de la maison, qu'il avait reconnu celle-ci à la Morgue.

B... est né à Blécourt, petite commune près Cambrai. Son père était bourelier. Il eut plusieurs enfants ; le 22 janvier 1849, lui naquirent deux jumeaux, l'un d'eux était B. (Pierre-Jules). Il a donc aujourd'hui cinquante-sept ans. Vers quinze ans, il quitta le pays pour venir à Paris. Depuis lors il n'y retourna qu'une seule fois. Il n'a plus de parents, plus de famille ; il était seul au monde.

DERNIÈRES NOUVELLES

Nous recevons le compte rendu de la séance du 21 décembre. La journée a été excellente. Le Sénat a maintenu ses droits, mais il a montré un esprit parfait de conciliation. Il n'est resté au parti républicain extrême que 42 voix dans un premier scrutin et 45 dans un second. Or, la moitié des sénateurs, on le sait, appartient à l'opinion républicaine. La séance est particulièrement satisfaisante pour ceux qui pensent, comme nous, que la constitution actuelle est une garantie d'ordre et de sécurité pour la France, et qu'il faut l'accepter et la défendre dans les voies conservatrices et chrétiennes.

Voici l'analyse de la séance :

Trois budgets ont passé en moins de deux heures, et d'emblée l'on a franchi certains obstacles, qu'on redoutait fort. Le bon vouloir paraissait général ; à droite non moins qu'à gauche on se montrait pressé d'en finir, et les barrières qui naguère se dressaient hautes et menaçantes s'abaissaient, tour à tour.

C'est au budget de la justice que l'on rencontra le premier des points en litige : le crédit du chapitre 6, relatif aux cours d'appel. La Chambre l'avait réduit de 40,000 fr. ; la commission du Sénat l'a intégralement rétabli.

M. Tolain a jugé utile de demander à la commission où l'on allait, où elle prétendait conduire le Sénat, vers quelle solution ou vers quelle impasse ?

M. Bernard, rapporteur du budget de la justice, l'a suivi sur ce terrain difficile et lui a répondu avec beaucoup de mesure que le Sénat avait le droit incontestable, en repoussant une décision de la Chambre, de provoquer une décision nouvelle ; mais si la Chambre persiste dans sa résolution, le crédit qu'elle persiste à effacer du budget n'y saurait être maintenu ; que cependant, si la suppression du crédit porte atteinte à une loi spéciale, la question est de savoir si une commission du budget a qualité pour statuer sur l'abrogation d'une loi. Voilà pour le principe. Quand au crédit des Cours d'appel, en le réduisant qu'a voulu la

Chambre? Hâter sur cette matière une réforme. Que cette réforme soit désirable, nous ne le nions pas, mais commencez par modifier la loi organique des Cours d'appel. Tant que cette loi subsiste, devez-vous refuser les allocations nécessaires à sa fidèle exécution? Le discours de M. Bernard a été favorablement accueilli. Un scrutin a eu lieu; le rétablissement du crédit a été adopté par 226 voix contre 42. Les autres chapitres ont passé sans débat. Voici maintenant le budget de la guerre! La lutte va s'ouvrir ici, si une lutte doit avoir lieu. Nous touchons à la question fameuse des aumôniers! Mais on sent bien que l'accord est déjà fait. M. le général Changarnier ne vient-il pas de monter à la tribune pour déclarer qu'il ne parlerait pas? M. de Belcastel et Mgr Dupanloup prennent la parole. Une transaction, était intervenue; la commission de finances rétablit les crédits dont la Chambre avait privé les aumôniers, mais elle les rétablit moins considérables: elle se borne à 103,000 fr. Mgr Dupanloup avait déposé un amendement qui augmentait ce chiffre; il est venu le soutenir, puis a conclu en le retirant. Mgr Dupanloup s'est attaché au principe même de cette institution des aumôniers militaires. « Les exiler, dit-il, c'est exiler la religion de nos camps. Voulez-vous priver les familles d'une garantie à laquelle elles ont droit, et les enfants de la France, de ce que l'école d'obéissance, de cette direction salutaire, de cet encouragement, de cette consolation? Et Mgr Dupanloup, se ralliant à la commission, Confiez-vous les âmes, s'est-il écrié; quant à l'argent, nous y pourvoirons!... »

Un scrutin a donné, par 229 voix contre 45, gain de cause à la commission. Puis est venu le budget de la marine. Il a été voté sans un mot de discussion.

Le Journal de Débats attaque vivement les projets de la commission du budget, dont nous avons parlé en tête du journal. L'impression est la même parmi tous les organes du centre gauche, de la gauche modérée et de centre droit.

Quoique le Sénat ait voté hier les budgets de la justice, de la marine et de la guerre, conformément aux conclusions de la commission des finances, c'est-à-dire en rétablissant une partie des crédits supprimés par la Chambre des députés, la situation semble s'être beaucoup détendue, par suite des déclarations de M. Bernard, rapporteur de la commission du budget de la justice.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

23 décembre 1876 (75)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE VII.

(Suite.)

Pendant ce temps, passait l'escadron des rouges. Sacramoro marchait en tête. Sous son casque on voyait une face bronzée et deux yeux menaçants; une cicatrice traversait son visage, de la joue gauche jusqu'au menton. Large de poitrine et d'épaules, d'un aspect terrible, il montait un beau cheval noir de Macédoine, et avait l'air insouciant d'un homme habitué à braver de plus grands périls.

Regarde, dit Birague en le montrant à sa femme, c'est une des premières lances du Milanais; il a guerroyé en Allemagne, en France et en Palestine.

Quelques journaux prétendent bien que le comité a éclaté et continué à voir la situation sous des couleurs sombres; mais la généralité de la presse, notamment le Journal des Débats et le Siècle, se déclarent satisfaits de la tournure que prend la question. La République française déclare, elle aussi, la conciliation possible.

Le Journal officiel publie ce matin la nomination de M. Méline, au poste de sous-secrétaire au ministère de la justice. On lui prête l'intention d'insister vivement auprès de M. Martel, pour de nombreuses réformes dans le personnel judiciaire. M. Martel, qui est suffragant, n'a pas encore pris possession de son ministère.

Le conseil municipal vient encore de réduire de cinquante francs, le traitement des frères des écoles chrétiennes, qui ne justifient pas d'un brevet de capacité. Leur traitement sera donc de 850 fr. au lieu de 900, qu'il était après la première réduction.

P.-S. — Le Sénat continue sans incidents la discussion des budgets.

Bourse de Paris

Cours du 23 décembre. Rente 3 p. % 70.70. 4 1/2 p. % 101.50. 5 p. % 105.10.

Tableau des valeurs diverses au comptant et clôture précédente.

PRÉFECTURE DU LOT.

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un.

AVIS

Par acte passé devant nous, Maire de la commune de Montcuq, le neuf décembre mil huit cent soixante-seize, le sieur Chazarenc Baptiste, a cédé pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun numéro vingt-huit.

SAVOIR

Quatorze ares, trente-deux centiares de terre (section G numéro trente-un.) Six ares, quatre-vingt centiares de terre (section G numéro trente-un.)

J'aime mieux le chef des blancs, répondait la femme, il a aussi la mine d'un vaillant homme, et a du moins la face d'un chrétien.

Lui aussi, c'est un brave homme, répliqua le mari, il se sert lui aussi à ma boutique, mais je dois le dire que Sacramoro veut lui servir un os dur à ronger.

Quels sont ces deux, demandait du nouveau la femme, en montrant la troupe des blancs qui s'était rangée devant les pavillons, qui portent l'écu d'une seule couleur et sans aucun ornement?

Cela signifie que ce sont de nouveaux chevaliers. Tant qu'on n'en a pas écopé depuis qu'ils ont été armés chevaliers, et qu'ils n'ont pas fait quelque action d'éclat, ils doivent porter l'écu d'une seule couleur et sans ornement aucun! Mais tais-toi; on commence.

La trompette donna le signal. Les chevaliers rangés en ligne aux deux extrémités de la lice, baissèrent aussitôt leurs visières. Un second signal retentit; ils mirent leurs lances en arrêt. Au troisième deux cris se firent entendre: d'un côté, St-Ambroise et Ottorino! de l'autre, St-Georges et Sacramoro! et les deux troupes se précipitèrent l'une contre l'autre à toute bride, et se rencontrèrent au milieu de la lice avec le bruit d'une tempête.

Le ministre des affaires étrangères, moyennant la somme de cinq cents francs, a acheté, le 20 décembre, un cheval de la maison Hachette.

Comment se reconnaître au milieu de cette immense quantité de publications de toutes sortes qui fait naître l'époque des Etrennes? comment apprécier ce qui convient le mieux à la bourse de chacun et répond le mieux à ses intentions?

Devine si tu peux, et choisis si tuoses!

Pour que vous devinez plus vite et que vous osiez mieux choisir, nous allons, si vous voulez bien, parcourir ensemble les rayons d'une librairie qui peut, à elle seule, comme vous le verrez, fournir tous les éléments de solution du délicat problème, la maison Hachette.

Voici d'abord, si vous êtes bien riche, ce que je vous souhaite de tout mon cœur, l'œuvre magistrale de Bida, les Saints Evangiles, avec les riches ornements de M. Rognieux (2 vol. in-f, 500 fr.) Quelques exemplaires, mais bien peu, numérotés et tirés sur papier de Hollande, restent encore: hâtez-vous; et si vous voulez y joindre le luxe d'une reliure comme on en sait faire de notre temps, la maison Hachette vous fournit le tout pour la bagatelle de 2,600 à 4,500 fr.; on ne peut pas avoir pour rien le chef-d'œuvre incontestable et incontesté de l'art de la gravure et de la typographie au dix-neuvième siècle.

Ne vous effrayez pas d'ailleurs. Voici, à des conditions déjà beaucoup moindres, d'autres ouvrages de grand luxe; par exemple, la Chanson du vieux marin (1 vol. in-fol., 50 fr.), traduite par Auguste Barbier du texte anglais de Coleridge, et enrichie de 40 grandes compositions de Gustave Doré; c'est vous dire que vous avez là un digne pendant de l'Atala, de l'Espagne, du Londres illustré, des Fables de La Fontaine, des Idylles de Tennyson, voire même du Dante et du Don Quichotte, si puissamment interprétés par le même artiste: Gustave Doré peintre de la mer, c'est une face nouvelle de ce talent si puissant et si souple.

Voici encore l'Italie, de Jules Gonraud (1 vol. in-4°, 400 gravures sur bois, 50 fr.), la Promenade autour du monde, du baron de Hüner (1 vol. in-4°, 300 gravures sur bois, 50 fr.), qui viennent s'ajouter à la collection bien connue comprenant le Voyage en Indo-Chine, de Francis Garnier; le Japon illustré, d'Aimé Humbert; Rome, de Francis Wey; le Voyage à travers l'Amérique du Sud, de Paul Marcoy, et l'Inde des Rajahs, de L. Rausselet, dont la première édition a été rapidement épuisée.

On peut placer hardiment auprès de ces beaux livres le Tour du monde, publication périodique hebdomadaire, commencée en 1859 sous la direction de l'homme de goût, du savant consciencieux qui y a attaché son nom, M. Edmond Charlet, et qui forme aujourd'hui dix-sept années (16 vol. in-4°, chaque vol. broché, 25 fr.), comprenant 250 voyages, 9,000 gravures, 350 cartes ou plans: véritable monument élevé à la science géographique et ethnographique, et en même temps une des lectures les plus intéressantes qu'on puisse offrir aux gens du monde.

Un autre recueil hebdomadaire, le Journal de la jeunesse, en cours de publication depuis quatre ans (chaque année brochée, en 2 vol., gr., in-8, 20 fr.), répond à son beau titre en offrant aux jeunes gens de dix à quinze ans des nouvelles, des contes, des biographies, des récits d'aventures et de voyages, et aussi toutes sortes de causeries, dont le choix varié et original peut, pendant bien des

tenues. Les autres, vivement poussés par leurs adversaires, perdaient du terrain, et le Vicaire, les jugeant perdus, et voulant éviter une plus longue effusion de sang, allait donner le signal de cesser le combat, quand Ottorino, se souvenant de Béatrix et des paroles que lui avait rapportées son écuyer se sentit enflammé de colère et de honte et rejetant son bouclier sur ses épaules prit son épée à deux mains et s'élança contre le chef des rouges qui avait fait merveille, en lui criant: Garde-toi, Sacramoro!

Sacramoro se couvrit aussitôt de son bouclier et porta à son adversaire un inutile coup de pointe. Ottorino ne pouvant toucher son ennemi à la tête, au lieu de frapper de haut en bas, fit tourner son épée, et d'un coup furieux atteignit Sacramoro au côté gauche du casque avec tant de force que le malheureux tomba de l'autre côté de son cheval et fut porté dans la tente des rouges, la mâchoire fracassée et à moitié mort.

Alors Ottorino se mit à crier: Saint-Ambroise! Saint-Ambroise! ses compagnons reprirent courage, les vainqueurs commencent à reculer. Le jeune homme était effrayé à voir; il rugissait comme un lion, et ses amis, faisant un dernier effort, l'ajoint avec vaillance. En un instant, la face des choses fut changée.

deux chevaliers rouges furent renversés, et ceux qui étaient restés en selle, n'ayant plus de chef pour les rassembler, couraient çà et là, toujours poursuivis par leurs adversaires contre lesquels toute défense était désormais impossible. Le Vicaire fit un signe, la trompette sonna et le combat cessa.

Pendant que la foule criait et applaudissait en jetant en l'air, manteaux et bonnets, pour honorer les vainqueurs, on vit tout à coup sept ou huit braves et juges du camp accourir à bride abattue et chasser de la lice à coups de bois le lanceur d'un chevalier de la troupe des rouges: punition infligée, d'après les règles du tournoi, à quiconque ne cessait pas le combat aussitôt que le signal était donné.

Les combattants qui pouvaient rester en selle ou sur leurs pieds vinrent se présenter devant l'étréché des juges. Un héraut les appela l'un après l'autre, et après que les officiers du tournoi en eurent rendu témoignage, il fut jugé que tous s'étaient vaillamment conduits en bons et loyaux chevaliers, excepté deux: un blanc accusé d'avoir frappé son adversaire à la cuisse, et un rouge, à qui on reprochait d'avoir frappé le cheval de son adversaire.

A suivre.

BIBLIOGRAPHIE.

Les livres d'étrennes de la maison Hachette.

Comment se reconnaître au milieu de cette immense quantité de publications de toutes sortes qui fait naître l'époque des Etrennes? comment apprécier ce qui convient le mieux à la bourse de chacun et répond le mieux à ses intentions?

Devine si tu peux, et choisis si tuoses!

Pour que vous devinez plus vite et que vous osiez mieux choisir, nous allons, si vous voulez bien, parcourir ensemble les rayons d'une librairie qui peut, à elle seule, comme vous le verrez, fournir tous les éléments de solution du délicat problème, la maison Hachette.

Voici d'abord, si vous êtes bien riche, ce que je vous souhaite de tout mon cœur, l'œuvre magistrale de Bida, les Saints Evangiles, avec les riches ornements de M. Rognieux (2 vol. in-f, 500 fr.) Quelques exemplaires, mais bien peu, numérotés et tirés sur papier de Hollande, restent encore: hâtez-vous; et si vous voulez y joindre le luxe d'une reliure comme on en sait faire de notre temps, la maison Hachette vous fournit le tout pour la bagatelle de 2,600 à 4,500 fr.; on ne peut pas avoir pour rien le chef-d'œuvre incontestable et incontesté de l'art de la gravure et de la typographie au dix-neuvième siècle.

Ne vous effrayez pas d'ailleurs. Voici, à des conditions déjà beaucoup moindres, d'autres ouvrages de grand luxe; par exemple, la Chanson du vieux marin (1 vol. in-fol., 50 fr.), traduite par Auguste Barbier du texte anglais de Coleridge, et enrichie de 40 grandes compositions de Gustave Doré; c'est vous dire que vous avez là un digne pendant de l'Atala, de l'Espagne, du Londres illustré, des Fables de La Fontaine, des Idylles de Tennyson, voire même du Dante et du Don Quichotte, si puissamment interprétés par le même artiste: Gustave Doré peintre de la mer, c'est une face nouvelle de ce talent si puissant et si souple.

Voici encore l'Italie, de Jules Gonraud (1 vol. in-4°, 400 gravures sur bois, 50 fr.), la Promenade autour du monde, du baron de Hüner (1 vol. in-4°, 300 gravures sur bois, 50 fr.), qui viennent s'ajouter à la collection bien connue comprenant le Voyage en Indo-Chine, de Francis Garnier; le Japon illustré, d'Aimé Humbert; Rome, de Francis Wey; le Voyage à travers l'Amérique du Sud, de Paul Marcoy, et l'Inde des Rajahs, de L. Rausselet, dont la première édition a été rapidement épuisée.

On peut placer hardiment auprès de ces beaux livres le Tour du monde, publication périodique hebdomadaire, commencée en 1859 sous la direction de l'homme de goût, du savant consciencieux qui y a attaché son nom, M. Edmond Charlet, et qui forme aujourd'hui dix-sept années (16 vol. in-4°, chaque vol. broché, 25 fr.), comprenant 250 voyages, 9,000 gravures, 350 cartes ou plans: véritable monument élevé à la science géographique et ethnographique, et en même temps une des lectures les plus intéressantes qu'on puisse offrir aux gens du monde.

Un autre recueil hebdomadaire, le Journal de la jeunesse, en cours de publication depuis quatre ans (chaque année brochée, en 2 vol., gr., in-8, 20 fr.), répond à son beau titre en offrant aux jeunes gens de dix à quinze ans des nouvelles, des contes, des biographies, des récits d'aventures et de voyages, et aussi toutes sortes de causeries, dont le choix varié et original peut, pendant bien des

tenues. Les autres, vivement poussés par leurs adversaires, perdaient du terrain, et le Vicaire, les jugeant perdus, et voulant éviter une plus longue effusion de sang, allait donner le signal de cesser le combat, quand Ottorino, se souvenant de Béatrix et des paroles que lui avait rapportées son écuyer se sentit enflammé de colère et de honte et rejetant son bouclier sur ses épaules prit son épée à deux mains et s'élança contre le chef des rouges qui avait fait merveille, en lui criant: Garde-toi, Sacramoro!

Sacramoro se couvrit aussitôt de son bouclier et porta à son adversaire un inutile coup de pointe. Ottorino ne pouvant toucher son ennemi à la tête, au lieu de frapper de haut en bas, fit tourner son épée, et d'un coup furieux atteignit Sacramoro au côté gauche du casque avec tant de force que le malheureux tomba de l'autre côté de son cheval et fut porté dans la tente des rouges, la mâchoire fracassée et à moitié mort.

Alors Ottorino se mit à crier: Saint-Ambroise! Saint-Ambroise! ses compagnons reprirent courage, les vainqueurs commencent à reculer. Le jeune homme était effrayé à voir; il rugissait comme un lion, et ses amis, faisant un dernier effort, l'ajoint avec vaillance. En un instant, la face des choses fut changée.

A suivre.

semaines, les amuser et les instruire.

C'est de là que sont sorties tant d'études de types de famille, ou de caractères d'enfants pleins de vérité et d'humour: l'Oncle Placide (1 vol. in-8 broché, 5 fr.), par M. J. Girardin, l'auteur de la Toute petite, de Fausse route, de Nous autres, des Braves gens; le Bonheur de Françoise (1 vol. in-3 broché, 5 fr.), par l'auteur de Deux mères, de la Fille de Carille, du Violonneux de la Sapinière, la Mme Colomb; la Petite duchesse (1 vol. in-8 broché, 5 fr.), par Mlle Zénaïde Fleuriot, l'auteur du fameux M. Nostradamus. Aux récits dramatiques de voyages déjà tirés du Journal de la Jeunesse, l'Enfant du naufrage, de Baker; Perdus dans les glaces, du docteur Hayes, la Terre de servitude, de Stanley, vient s'ajouter cette année Une Croisière autour du Monde (1 vol. in-8 broché, 5 fr.), par Will. Kingston. Après avoir ouvert à ses jeunes lecteurs, dans les Aventures du capitaine Magon, le monde à peu près inconnu des explorateurs et des voyageurs de l'antiquité, M. Léon Cahun les conduit cette année, dans la Bannière bleue (1 vol. in-8 broché, 40 fr.), à travers les scènes héroïques et sauvages de l'invasion des Mongols sous Gengis-Khan; Mme de Witt, née Guizot, qui les avait fait pleurer l'année dernière dans la touchante histoire d'une Sœur, leur donne aujourd'hui un curieux recueil de Légendes et récits pour la jeunesse (1 vol. in-8 broché, 5 fr.), et M. Contambert, sous le titre de Voyage pictoral que à travers le monde (1 vol. in-8, broché, 5 fr.), une compilation très bien faite d'extraits des meilleurs écrivains, voyageurs et savants sur la géographie générale et les points principaux du globe.

Voici maintenant des ouvrages de vulgarisation historique, géographique, scientifique, dont la réputation n'est plus à faire: l'Histoire d'Angleterre racontée à mes petits-enfants, par M. Guizot (tome I^{er}, 4 vol. gr. in-8 broché, 20 fr.), texte précieusement recueilli par sa fille, sur les notes du grand historien, et formant en quelque sorte le complément indispensable de l'Histoire de France racontée à mes petits-enfants du même auteur; la seconde partie de la Nouvelle Géographie universelle, la Terre et les Hommes, d'Elisée Reclus (1 vol. gr. in-8 broché, 30 fr.), présentant pour notre pays, avec la même sûreté scientifique et le même charme d'exposition, ces descriptions à la fois si précises et si pittoresques qui ont fait le succès du premier volume consacré à l'Europe méridionale; deux émouvants tableaux, l'un d'exploration dans l'extrême Orient: Dix ans de voyage dans la Chine et l'Indo-Chine, traduit de l'Anglais par Thomson (1 vol. in-8 broché, 40 fr.); l'autre de scènes de mœurs aux Etats-Unis, la Conquête blanche, par Hepworth Dixon (1 vol. in-8, broché, 40 fr.); qui viennent s'ajouter à la collection des voyages et aventures des Baker, des Hayes, des Livingstone, des Milton, des Speke, des Stanley, etc., etc.; une magnifique Histoire du mobilier, par Albert Jacquemart (1 vol. in-8, 30 fr.), formant comme la suite logique de l'Histoire de la céramique du même auteur, que vous ferez bien de compléter par l'Histoire du costume en France, due à la plume savante de M. Jules Quicherat.

Vous m'en voudriez certainement de ne pas rappeler à votre mémoire les dix beaux volumes qui composent le Tableau de la nature, les Vies des savants et les autres ouvrages vraiment populaires de M. Louis Figuier, dont la réputation d'auteur fondée ne recule pas d'une semelle devant la foule nombreuse de ceux à qui il a montré la voie.

deux chevaliers rouges furent renversés, et ceux qui étaient restés en selle, n'ayant plus de chef pour les rassembler, couraient çà et là, toujours poursuivis par leurs adversaires contre lesquels toute défense était désormais impossible. Le Vicaire fit un signe, la trompette sonna et le combat cessa.

Pendant que la foule criait et applaudissait en jetant en l'air, manteaux et bonnets, pour honorer les vainqueurs, on vit tout à coup sept ou huit braves et juges du camp accourir à bride abattue et chasser de la lice à coups de bois le lanceur d'un chevalier de la troupe des rouges: punition infligée, d'après les règles du tournoi, à quiconque ne cessait pas le combat aussitôt que le signal était donné.

Les combattants qui pouvaient rester en selle ou sur leurs pieds vinrent se présenter devant l'étréché des juges. Un héraut les appela l'un après l'autre, et après que les officiers du tournoi en eurent rendu témoignage, il fut jugé que tous s'étaient vaillamment conduits en bons et loyaux chevaliers, excepté deux: un blanc accusé d'avoir frappé son adversaire à la cuisse, et un rouge, à qui on reprochait d'avoir frappé le cheval de son adversaire.

A suivre.

Ce sont aussi de vieilles renommées que celles de la Bibliothèque rose et de la Bibliothèque des merveilles (2 fr. 25 c. le vol. in 18, Jésus broché, illustré de nombreuses gravures). La Bibliothèque des merveilles s'est enrichie de quatre volumes nouveaux : l'Étincelle électrique, par M. Cazin; la Lumière, par M. Moitessier; les trombes et les cyclones, par MM. Zurcher et Margollé; les Colosses, par M. Lesbazeilles. Aux 150 volumes de la Bibliothèque rose viennent s'ajouter pour les adolescents et pour les jeunes filles, deux relations de voyages : Au cœur de l'Afrique, par le Dr Schweinfurth, et Comment j'ai retrouvé Livingstone, par Stanley; pour les enfants de huit à quatorze ans, trois de ces jolies histoires, comme il y en a tant dans la collection : les Filles du professeur, de M^{lle} Julie Gouraud; Nos petits camarades, de M^{lle} Marie Maréchal, et Quatorze jours de bonheur, de M^{me} de Stolz; enfin, pour les tout petits enfants : Grands et petits, de M^{me} Laroque.

Que si, à ces bien-aimés de la maison, vous désirez offrir surtout, avec un texte court et facile, de ces spirituelles caricatures où ils sont bien forcés de reconnaître leurs travers et leurs défauts, ou les images aux couleurs voyantes, les personnages de haute fantaisie qui plaisent à leur imagination, voici, pour faire suite à Marie sans soin, à M. Hurluberlu, aux Infortunes de Touche-à-tout, les comiques aventures de Pierre l'irrésolu, du fin crayon de Bertall; (album in-4 colorié et cartonné, 4 fr.); voici encore, dans la collection des nombreux albums du Magasin des petits enfants : les Bons chiens, les Chevaux, la Biche au bois et la Princesse Belle étoile (chaque album, format petit in-4, 2 fr.).

Ne vous semble-t-il pas lecteur, que je vous ai bien tenu tout ce que je vous avais promis ?

Les beaux livres d'étréne que l'éditeur Calman Lévy vient de mettre en vente ne laissent au public que l'embarras du choix. Il faut citer en première ligne le volume de M. Louis Ulbach, le Livre d'une mère, dont plusieurs éditions n'ont pas épuisé le succès et qui paraît cette année avec une charmante eau-forte de M. Edmond Hédoïn. En même temps que ce beau livre, le catalogue nous offre un superbe volume de M. Gaston Escaudier, les Saltimbanques, illustrés de 500 dessins à la plume par M. P. de Crauzat. Nommons encore et au hasard l'important ouvrage de M. de Chailly, l'Afrique occidentale, écrit avec un sentiment du pittoresque et une vérité de couleur qui en font une lecture à la fois des plus amusantes et des plus instructives; la Chme, le Japon, si remarquablement

traduits, par M. Guizot et illustrés d'un grand nombre de gravures dans le texte et hors texte; Le Chevalier noir, Fier-à-Bras, par Mary Lafon, splendide illustration par Gustave Doré; Contes d'une vieille fille à ses neveux, par Mme Emile de Girardin, illustrés de 14 gravures hors texte, d'après G. Doré; Contes d'un vieil enfant, par Feuillet de Conches, ornés de 35 gravures sur bois, par Morin, trois charmants volumes, d'Emile Souvestre, illustrés par Johannot, G. Fath et Adrien Marie, les Merveilles de la nuit de Noël, le Droit Chemin et Journal d'un homme heureux (ouvrage couronné par l'Académie française). N'oublions pas non plus le Faust de Goethe, traduit par Gérard de Norval, illustré de neuf vignettes et d'un portrait de Goethe gravé sur acier d'après Tony Johannot; le Royaume des enfants, par Mme Molinos Lafitte; Scènes du jeune âge, par Sophie Gay, splendide illustration d'un grand nombre de gravures par les principaux artistes. Tous ces livres se trouvent à la Librairie Nouvelle, boulevard des Italiens, 15, et chez tous les libraires. — Envoi franco sur demande du catalogue des livres d'étrénes.

TOUR DU MONDE. Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 833^e livraison. (23 décembre 1876). — Texte : L'Odyssée du Tegethoff et les découvertes des lieutenants Payer et Weyprecht au 80° 83' de latitude nord. 1872-1874. Relation inédite. — Dix dessins de E. Riou. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 212^e livraison (16 décembre 1876). — TEXTE : Chloris et Jeanneton, par M^{me} Colomb. — La Roumanie, par Louis Rousselet. — Le petit ramoneur de Noël. — La harpe du pifferaro, par Marie Guerrier de Haupt. — Les Fourrures, par Maie Henriette Loreau. Dessins : Sahib, Roujat, Ferdinandus, Volnay, etc. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente le mardi, par séries hebdomadaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'Echo de la Sorbonne, cours complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippon, Salicis, Hippolyte Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

LE PIANO-REVUE

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs le PIANO-REVUE, dont le numéro de juin, aussi bien que le numéro de mai, sera apprécié dans toutes les familles où la belle et bonne musique est en honneur.

Les collaborateurs de ce recueil élégant sont les grands maîtres de l'art, les noms les plus justement populaires de ce temps. Depuis les plus récentes nouveautés jusqu'aux grands chefs-d'œuvre classiques, tous les genres sont représentés dans cette publication de manière à satisfaire tous les goûts.

Le PIANO REVUE est encore, dans la musique, le dernier mot de l'art, de la belle édition et de l'économie.

Chaque mois il donne de quinze à vingt morceaux choisis de Piano, en grand format, au prix de 2 francs; et l'abonnement annuel, fixé à 20 francs, comprendra plus de deux cents morceaux.

Le but, éminemment artistique du PIANO-REVUE mérite donc tous les éloges, car il répond à un besoin de notre époque, en mettant en lumière et à la portée de tous la musique de toutes les écoles et de tous les compositeurs estimés.

Aussi le PIANO REVUE, dont les bureaux d'abonnement se trouvent à Paris, 6 (bis), rue du Quatre-Septembre, est le bienvenu dans toutes les familles.

100 FR. DE MUSIQUE POUR 2 FR.

Piano-Revue journal mensuel du Pianiste.

Opéras, Opérettes, Variations, Quadrilles, Valses, Polkas, Réveries, inédits, modernes et classiques des MEILLEURS MAITRES.

Abonnement : 20 francs par an ne mandat : plus de 200 morceaux choisis de PIANO en grand format.

Numéro de juin (18 morceaux) : 2 fr. ou timb., envoi franco. — Paris, 6 bis, rue du Quatre-Septembre.

Maladies de Poitrine

Prompt soulagement et guérison. Rhumes négligés, bronchites, gripes, toux d'irritation, par le sirop Coméra, dépôt à Cahors, pharmacie centrale M. Vinel, prix 2 fr. 50 et dans toutes les pharmacies.

SANTÉ A TOUS sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, sautes, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Calcutta, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 9,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 19,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,446.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière de Barry.

« L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complétement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil. 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors :

Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdant, épicier.

LE JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS (6^e année) Rue de la CHAUSSEE-D'ANTIN, 18, PARIS.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE CH. DUVAL, officier retraité. Est indispensable aux Capitalistes et aux rentiers.

Paraît chaque dimanche. — Liste des anciens tirages. Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs.

ABONNEMENTS : Paris et départements 3 FR PAR AN Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr.

L'Abonné d'un An reçoit en Prime gratuite

Un beau Portefeuille Financier avec un Traité de Bourse de 200 pages.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro : Informations financières, fr. Causerie financière, Bilans, fr. Revue de la Bourse, Recettes par des Chemins de fer, Chronique des valeurs, Correspondances, AN d'Ancees, Assemblées d'Actionnaires, Coupons échus, Listes des tirages, Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

Paris. — 45, rue Vivienne, 45. — Paris

Envoyer mandat ou timbres postes.

Pour avoir les listes de tous les tirages d'actions, d'obligations, valeurs à lots, françaises et étrangères, et être bien renseigné sur toutes les valeurs, s'abonner au Moniteur financier, 16, rue Grange-Batelière, Paris.

Abon^s départem^s : 3 fr. par an. Ce Journal Paraît tous les Dimanches.

Chaque abonné reçoit à TITRE DE PRIME le Moniteur financier de Bruxelles, contenant les listes de tirage de toutes les valeurs étrangères.

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

LIBRAIRIE MODERNE

J. GIRMA A Cahors.

Etrennes pour 1877

EN VENTE TOUS

LES NOUVEAUX LIVRES D'ÉTRENNES

annoncés sur les journaux et diverses publications

GRAND CHOIX D'ARTICLES DE LUXE, TELS QUE :

BUVARDS, ALBUMS PHOTOGRAPHIQUES, PAPETERIES, PORTEFEUILLES, PORTE-MONNAIES, ETC.

PAROISSIENS de grand luxe et MISSELS, richement enluminés et reliés. PARTITIONS et volumes de musique cartonnés et reliés

Calendriers, Agendas éphémères.

Nota. — Les Catalogues des livres d'étrénes des principaux éditeurs seront distribués gratuitement et adressés de même aux personnes qui en feront la demande.

PÂTISSERIE, CONFISERIE LUTZY

13, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Le S^{eur} LUTZY a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion du jour de l'an on trouvera chez lui un grand assortiment de Cartonnages de luxe, Bouhours fins, Fruits confits, Marroqs glacés, Chocolat crème et Chocolat praliné.

On trouvera dans son Magasin des liqueurs des Maisons les plus renommées. Grand choix Vins fins et Srops. — Fromages glacés pour dîners et Glaces pour soirées.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

DREUFUS FRÈRES & Co DE PARIS

GUANO DU PEROU

Loi du 11 Novembre 1869

GUANO DISSOUS DU PEROU

Convention du 15 Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et Co. Brest, chez M. E. VINCENT. Côté, chez MM. A.-G. BOYE et Co. Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS. Dunkerque, MM. C. BURDON et Co. Havre, chez M. E. FICQUEL. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, chez MM. FAUSTIN fils. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et Co. Melun, chez M. LE BARRE. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN. St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

LA RÉGLISSE SANGUINÉE

GUERIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

LE MONITEUR DE LA BANQUE et DE LA BOURSE

Parait tous les Dimanches EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES

Résumé de chaque Numéro : Bulletin politique. Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des ch. de fer. Correspondance des valeurs en banque et en AN. Liste des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

PRIME GRATUITE Manuel des Capitalistes

1 fort volume in-8. PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS : Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées. Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris... 5 fr. id. pour les Départements... 4 fr.

AUX ASTHMATIQUES

Il n'y a qu'un remède qui puisse véritablement guérir l'asthme, la toux et l'oppression, c'est la POTION de M. AUBREY, médecin pharmacien à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). — 13 ans d'admirables succès, approbation de 1414 médecins de tous pays; des milliers de guérisons, dont les

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M. LINON FLEURISTE

Galerie de Fontenille boulevard Nord à CAHORS

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fouritures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions vésicales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, albuminurie.

BATHÉRIE. — Prescrite comme l'eau de Céléstins.

Administration de la Ce concessionnaire : PARIS, 22, boulevard Montmartre. EXIGER LE NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt, chez tous les Droguistes et pharmaciens.

OCCASION

A VENDRE

UNE EXCELLENTE MACHINE à fabriquer les Eaux gazeuses Ensemble ou séparément environ 200 siphons.

S'adresser au bureau du Journal